

# Tunisie : L'Italie et l'ONU financent de créations de micro-entreprises à Tataouine et Médenine

Sep 5, 2016 Par : Di avec TAP



Une cérémonie a été organisée, lundi, au siège du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi au cours de laquelle un accord destiné au financement du projet "création de micro-entreprises dans les gouvernorats de Tataouine et de Médenine" a été signé par l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Raimondo De Cardona, et la directrice du bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets en Afrique du Nord (UNOPS), Maria Carmen Colitti.

L'accord vise à aider l'intégration professionnelle des jeunes et des femmes par la création de micro-entreprises à travers un appui financier et technique.

Le ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Imed Hammami, a souligné, à cette occasion, que ce projet, qui sera réalisé moyennant une enveloppe d'environ 1,750 million d'euros et qui s'étalera sur deux ans (septembre 2016-août 2018), s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'agence italienne pour la coopération au développement et l'UNOPS.

Il a ajouté que son département assurera une mission d'accompagnement technique pour favoriser la mise en œuvre de ce projet qui contribuera à promouvoir les gouvernorats de Tataouine et de Médenine.

Il a, en outre, affirmé que ce projet sera généralisé à toutes les régions, en particulier celles de l'intérieur du pays.

De son côté, Maria Carmen Colitti a indiqué que le projet permettra la création de 40 petites et moyennes entreprises ainsi que de 120 emplois directs et 160 emplois indirects.

Une quarantaine de jeunes dont 50% de femmes bénéficieront d'accompagnement et d'encadrement jusqu'au démarrage effectif de leurs projets.

Par ailleurs, une centaine de jeunes (20/40 ans) participeront à des ateliers de génération et d'identification d'opportunité de projet.

En vertu de cet accord, un fonds sera créé pour accorder aux jeunes des crédits sans intérêts afin de les aider à financer leurs projets.